

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE  
1180 Chemin de Rajat  
BP 25  
38540 HEYRIEUX

N° 11/15

ATTRIBUTION MARCHÉ  
CAMIONS 2011

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 22 avril  
Le bureau dûment convoqué le 5 avril 2011  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur NIVON

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

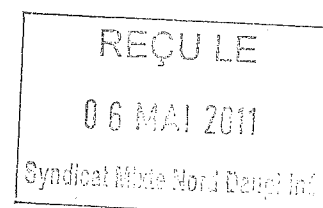
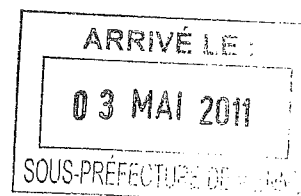
### PRESENTS :

Monsieur NIVON Michel  
Monsieur LEVY Henri  
Monsieur LAVERGNE Louis  
Monsieur PINOT Jacques  
Monsieur GELIN Maurice  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur MARIN Jean  
Monsieur CICALA David

### EXCUSE :

Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :



Afin de renouveler des véhicules et du matériel de son parc le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a lancé une consultation en appel d'offres ouvert compte tenu du montant de l'opération.

Le marché est alloti ainsi :

- Lot n° 1 : acquisition d'un véhicule châssis cabine de type 6 X 4
- Lot n° 2 : acquisition et installation d'un appareil à bras
- Lot n° 3 : acquisition d'un véhicule châssis cabine de 270CV minimum pour benne à OM de 16m<sup>3</sup>
- Lot n° 4 : acquisition et installation d'une benne à OM de 16m<sup>3</sup>
- Lot n° 5 : acquisition d'un véhicule châssis cabine de type 6x2, de 300CV minimum pour benne à OM de 22 m<sup>3</sup>.
- Lot n° 6 : acquisition et installation d'une benne à OM de 22m<sup>3</sup>.

A l'issue de l'appel public à la concurrence 9 dossiers ont été reçus. Aucun dossier n'est arrivé hors délai.

- 3 candidats ont envoyé une offre pour le lot n° 1.
- 2 candidats ont envoyé une offre pour le lot n° 2.
- 3 candidats ont envoyé une offre pour le lot n° 3.
- 4 candidats ont envoyé une offre pour le lot n° 4.
- 3 candidats ont envoyé une offre pour le lot n° 5.
- 4 candidats ont envoyé une offre pour le lot n°6.

La commission d'appel d'offres, convoquée le 03/03/2011, s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2011 à 14h afin de procéder à l'ouverture des plis. Le quorum étant atteint la commission a pu valablement délibérer. Outre les membres désignés par délibération en date du 14/05/2008, trois membres techniques qualifiés invités ont participé à cette commission. A l'issue de l'ouverture des plis et de l'examen des pièces candidatures la commission a prononcé l'admission de tous les candidats.

L'analyse des offres a été réalisée par les services techniques.

La commission convoquée le 29/03/2011, s'est réunie le 22/04/2011 à 14h00 afin d'attribuer le marché. Le quorum étant atteint, la commission a pu valablement délibérer. Outre les membres désignés par délibération en date du 14/05/2008, trois membres techniques qualifiés invités ont participé à cette commission.

A l'issue de l'étude de l'analyse des offres, la commission a attribué le marché ainsi :

- Lot n° 1 : attribué à la société RENAULT TRUCKS GRAND LYON – 43 avenue Louis Saillant – 69120 VAULX EN VELIN - pour un montant total HT de 80 900,00€, soit 96 756,40€ TTC.
- Lot n° 2 attribué à la société BENNES MANJOT – 9 rue Yves Toudic – 69636 VENISSIEUX - pour un montant total HT de 29 300,00€, soit 35 042,80 € TTC – (retenu prix variante)

- Lot n° 3 : attribué à la société RENAULT TRUCKS GRAND LYON – 43 avenue Louis Saillant – 69120 VAULX EN VELIN - pour un montant total HT de 72 200,00€, soit 86 351,20€ TTC.
- Lot n° 4 : attribué à la société FAUN ENVIRONNEMENT – 625 rue du Languedoc – 07500 GUILHERAND-GRANGES - pour un montant total HT de 53 354,00€, soit 63 811,38 € TTC.
- Lot n° 5 : attribué à la société RENAULT TRUCKS GRAND LYON – 43 avenue Louis Saillant – 69120 VAULX EN VELIN - pour un montant total HT de 81 000,00€, soit 96 876,00 € TTC.
- Lot n° 6 : attribué à la société FAUN ENVIRONNEMENT – 625 rue du Languedoc – 07500 GUILHERAND-GRANGES - pour un montant total HT de 56 948,00€, soit 68 109,81€ TTC.

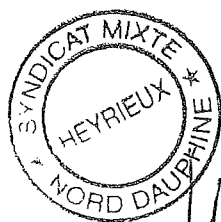
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 22 avril 2011**

**Le Président  
M. NIVON**



**Par délégation  
Henri LEVY  
Vice-Président**